

AIDER POUR GENERER L'INSERTION ET LA REUSSITE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

34 rue Lazare Carnot

61000 - ALENCON

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS***

Exercice clos le 31 décembre 2025

AIDER POUR GENERER L'INSERTION ET LA REUSSITE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
34 rue Lazare Carnot
61000 - ALENCON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association AIDER POUR GENERER L'INSERTION ET LA REUSSITE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AIDER POUR GENERER L'INSERTION ET LA REUSSITE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans le paragraphe « changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre association comptabilise des subventions de fonctionnement, tel que décrit dans les notes « subvention d'exploitation » et « subvention de fonctionnement et dons affectés » de l'annexe des comptes annuels. Nous nous sommes assurés du rattachement de ces produits d'exploitation perçus par l'association en fonction des actions et des emplois menés au cours de l'exercice. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du traitement comptable de ces opérations et de leurs correctes évaluations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Alençon, le 6 Mai 2026
Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO ORNE

Sébastien LANDAIS



Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

Association Aider pour Générer Insertion et Réussite (AGIR)

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	21 177	20 904	273	1 676
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	21 177	20 904	273	1 676
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	47 263	20 435	26 828	29 095
	Constructions	729 855	289 189	440 665	490 452
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 525 268	799 022	726 246	340 622
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				101 950
	TOTAL	2 302 387	1 108 647	1 193 739	962 122
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières	Participations	11 005		11 005	11 005
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	12 263		12 263	11 878
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	19 456		19 456	18 256
	TOTAL	42 725		42 725	41 140
Total (II)		2 366 290	1 129 551	1 236 738	1 004 939
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances ⁽²⁾				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	240 185		240 185	256 933
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	176 719		176 719	149 399
	Charges constatées d'avance	25 539		25 539	29 047
	TOTAL	442 444		442 444	435 380
Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus	265 544		265 544	202 861
	Disponibilités	464 284		464 284	694 117
Total (III)		1 172 273		1 172 273	1 332 359
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		3 538 564	1 129 551	2 409 012	2 337 299
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				

Association Aider pour Générer Insertion et Réussite (AGIR)

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	602 002	602 002
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	654 421	901 692
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		68 771	-247 270
Situation nette (sous-total)		1 325 195	1 256 424
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement		132 268	165 063
Provisions réglementées			
Total (I)		1 457 464	1 421 487
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	43 801	117 978
Total (II)		43 801	117 978
Provisions	Provisions pour risques	58 607	35 204
	Provisions pour charges		7 822
Total (III)		58 607	43 027
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	401 091	233 467
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78 174	86 408
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	336 505	391 160
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	33 367	38 194
	Autres dettes		5 573
Produits constatés d'avance			
Total (IV)		849 138	754 805
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		2 409 012	2 337 299
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Association Aider pour Générer Insertion et Réussite (AGIR)

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	160	150
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	51 370	74 670
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	1 990 083	2 088 641
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 907 736	1 942 654
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		4 980
	<i>Dons manuels</i>		4 980
	<i>Mécénats</i>		
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
	Contributions financières	11 678	40 354
Charges d'exploitation	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	66 851	139 031
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 900	
	Utilisations des fonds dédiés	78 200	21 937
	Autres produits	7 133	8 816
	Total des produits d'exploitation (I)	4 116 114	4 321 236
	Achats de marchandises		433
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	692 877	786 383
	Aides financières	663	
	Impôts, taxes et versements assimilés	140 721	145 955
	Salaires	2 598 765	2 865 777
	Cotisations sociales	367 133	466 693
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	177 841	180 286
	Dotations aux provisions	16 056	40 309
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés	4 023	85 041
	Autres charges	48 585	17 728
	Total des charges d'exploitation (II)	4 046 668	4 588 609
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		69 446	-267 372
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	1 870	
	Autres intérêts et produits assimilés	6 131	14 529
	Reprises sur dépréciations et provisions		73 000
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	8 002	87 529
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	7 104	100 172
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)	7 104	100 172
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		897	-12 642
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		70 344	-280 015

Le Commissaire
aux Comptes

Association Aider pour Générer Insertion et Réussite (AGIR)

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V)	Total		50 286
Charges exceptionnelles (VI)	Total		14 824
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			35 461
Participation des salariés aux résultats (VII)		1 573	2 717
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
Total des produits (I + III + V)		4 124 117	4 459 052
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		4 055 345	4 706 323
EXCÉDENT OU DÉFICIT		68 771	-247 270
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature		2 082 572	2 101 957
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL		2 082 572	2 101 957
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature		1 998 862	2 048 674
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole		83 709	53 283
TOTAL		2 082 572	2 101 957

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes